

SÉANCE DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,  
Le vingt-huit mai,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

**N° 54/18/1**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 juin 2018,

**Objet de la délibération :**

Compte administratif 2017  
Ordures ménagères ex. CCALL

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André
- Procuration** M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M. Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,
- Suppléé(e)s** M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M. Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,
- Excusé(e)** Mme Boucon-Galimard Sabrine, M. Nicolet Jean-Paul
- Absent(e)s** Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme Sarah FAIVRE, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, donne lecture aux conseillers communautaires, après que M. le Président de la CCLL se soit retiré, du Compte Administratif 2017 du budget OM du secteur de Amancey qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
404 068.81 €	375 501.78 €	- 28 567.03 €
Report excédent 2016		73 350.25 €
Résultat cumulé 2017		44 783.22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
8 773.32 €	23 186.46 €	14 413.14 €
Report excédent 2016		58 601.74 €
Résultat cumulé 2017		73 014.88 €

Suite à la délibération du 18 janvier 2017, supprimant le budget OM Amancey et de Quingey au 31 janvier 2017 et sa fusion avec le budget OM CCLL, elle propose à l'assemblée d'affecter les résultats de la manière suivante au budget OM CCLL :

Au compte R 001 (RI) Ministère de l'Intérieur 73 014.88 €  
Au compte R 002 (RF) 025-20066070-20180528-54-18-1-DE 44 783,22 €

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/06/2018



Nombre de membres
- En exercice : 99
- Présents titulaires : 73
- Absents : 24
• Dont suppléés : 3
• Dont représentés : 8
• Excusés : 2
• Non excusés : 11
• Arrivé après vote CA : 1
- Votants : 84

Résultat du vote
- Pour : 84
- Contre : 0
- Abstention : 0


Les membres présents à l'unanimité :

1. Approuvent le compte administratif 2017 du budget ordures ménagères de l'ex. CCALL dont le résultat de clôture cumulé des sections fait apparaître un excédent de 117 798.10€,
2. Décident d'affecter comme suit les résultats au budget Ordures Ménagères fusionné de la CCLL 2018 :

Au compte R 001 (RI) 73 014.88 €

Au compte R 002 (RF) 44 783.22 €

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

  
Communauté de Communes  
Lotie Lisou  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-54-18-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2018

